



Projet n° 098 « PRINAT -
Création du Pôle des risques naturels en montagne de la COTRAO »

Atelier transfrontalier sur les CRUES TORRENTIELLES

« *Gestion du risque torrentiel -
Partage transfrontalier d'expériences* »

GRENOBLE

Amphitéâtre P. Beghin du Cemagref

31 mai – 1 juin 2006

INVITATION



Communauté de travail des Alpes Occidentales
Comunità di Lavoro delle Alpi Occidentali
Western-Alps Working Community

 REGIONE
PIEMONTE


Regione Autonoma
Valle d'Aosta
Région Autonome
Vallée d'Aoste

 Rhône-Alpes


CANTON
DU
VALAIS

Région

Provence-Alpes-Côte d'A

Cet atelier aura lieu à **Grenoble – Amphithéâtre Beghin du Cemagref** (campus universitaire de Grenoble) – le **mercredi 31 mai et le jeudi 1 juin 2006**, dans le cadre du projet Interreg III A ALCOTRA n 098 « *Création du Pôle des risques naturels en montagne de la COTRAO – PRINAT* ». **Une visite de terrain est prévue mardi 30 mai après-midi**. L'atelier est organisé par le Pôle Grenoblois Risques Naturels et par les partenaires régionaux du programme, Région Rhône-Alpes, Région Autonome Vallée d'Aoste, canton du Valais, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Région Piémont.

L'objectif est de parvenir à un échange d'expériences concrètes de gestion du risque, détenues par des communes ou des structures intercommunales en concertation avec les services publics concernés, suite à des crises torrentielles : dispositif préexistant, gestion de la crise, adaptation des dispositifs et retours d'expérience. Les structures exposant leur expérience sont :

- Rhône-Alpes : une commune de la Valdaine et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (crue 2002) ; des communes de Belledonne touchées par les crues de plusieurs torrents en août 2005 (Domène, Sainte-Agnès) ;
- Provence Alpes Côte d'Azur : la commune d'Abriès et le Parc Naturel Régional du Queyras (crues du Guil 1957 / 2000 et études hydrauliques du Contrat de Rivière) ; la commune de Saint Chaffrey (crues à répétition du Verdarel) ;
- Région Autonome Vallée d'Aoste : communes de Pollein et Charvensod, touchées par les laves torrentielles du Comboé en octobre 2000.

Des expériences de communes valaisannes et piémontaises seront également partagées.

Ces exposés d'élus locaux seront accompagnés de présentations des services techniques concernés. L'atelier est conçu pour engager un réel échange avec les responsables d'autres communes et les experts ou responsables techniques présents dans la salle.

Les thèmes des outils d'aménagement du territoire, de l'information des différents publics et des ouvrages de protection feront l'objet d'échanges entre administrateurs et gestionnaires locaux, responsables régionaux de l'aménagement et du zonage, cabinets mandatés, centres de recherche, en vue d'en extraire des bonnes pratiques transférables au niveau de l'arc alpin.

Chaque thème sera ainsi examiné du point de vue de l'expérience de chaque commune, par un échange sur des volets tels que : cartes de danger, zonages, plans de secours et d'intervention, l'information préventive, l'information en préalerte, l'information en période de crise, ainsi que sur les différentes philosophies d'intervention technique et les incidences sur le zonage.

PROGRAMME

Mercredi 31 mai

09 h 30 *Accueil des participants*

10 h 00 **Allocution de bienvenue** M-H Cruveillé, directrice du Cemagref

« **Les projets Interreg en matière de risques naturels en montagne dans les Alpes occidentales : le contexte, les résultats, le partenariat** » Jean-Daniel Rouiller, géologue cantonal du Valais

« **Le projet PRINAT – les ateliers transfrontaliers** »
Jean-Marc Vengeon, directeur du Pôle Grenoblois Risques Naturels

« **La gestion du risque torrentiel - encadrement de l'atelier** »
Didier Richard, directeur de la division ETNA du Cemagref

10 h 45 Présentation des communes intervenantes en Rhône-Alpes (Valdaine et Belledonne), PACA (Queyras, Briançonnais) et Vallée d'Aoste par des élus locaux.

12 h 30 Déjeuner

14 h 00 « **La crise vécue : alerte, secours, réactions d'urgence, remise en état** »

Question : Quelle utilisation /validation des dispositifs préventifs ?
Chaque commune présente son expérience (dispositif avant la crise ; déroulement de la crise ; modification du dispositif suite à la crise)

Echanges avec la salle entre les interventions

17 h 30 Fin des travaux

Jeudi 1 juin

08 h 30 « **Après la crise : Interventions sur le torrent et les zones endommagées** »

Questions : Les travaux d'urgence, les projets d'aménagement du torrent, les zonages : de quelle vision technique de la crise et de quel dialogue sont-ils issus ? Avec quels moyens financiers sont-ils mis en oeuvre ?

La Région Autonome Vallée d'Aoste présente son expérience sur le torrent Comboé.

9 h 30 Expériences en Valdaine, Belledonne Queyras, Briançonnais, Valais, Piémont.

Echanges avec la salle entre les interventions

12 h 30 Déjeuner

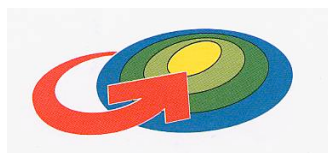
14 h 00 « **Dialogue sur le risque** »

Question : Quelles démarches encourager pour faciliter l'acceptation des projets règlementaires et de gestion du milieu par la population, pour faire émerger une mémoire collective, pour transmettre ces expériences à des territoires voisins... ?

Les différents intervenants présentent leurs expériences.

Echanges avec la salle entre les interventions

16 h 00 **Discussion : Quelles pistes de travail pour le futur ? Idées d'expérimentations, actions à promouvoir...**



**Pôle Grenoblois
Risques Naturels**



Inscriptions aux Secrétariats pour le 24 mai 2006

(merci de préciser la participation aux repas)

- France : Pôle Grenoblois des Risques naturels
Maison des Géosciences
BP 53
F - 38041 Grenoble Cedex 9
Tél. +33 4 76 82 80 48
email : zoubida.miloud@ujf-grenoble.fr
- Italie : Fondation Montagne sûre
Villa Cameron – 1, loc. Villard de La Palud
11013 Courmayeur – Vallée d'Aoste (I)
Tél. +39 0165.89.76.02
email villacameron@fondms.org
- Valais : CREALP
45 rue de l'Industrie
1951 Sion
Tél: +41 27 324 03 80
email : crealp@crealp.vs.ch

Informations pratiques

L'Atelier sera en **langue française**.
L'**inscription** est gratuite.

Les **repas** (20 € / repas midi) seront à la charge des participants : ils devront être payés en chèque à l'ordre du Pole Grenoblois Risques Naturels ou en espèces lors de l'enregistrement du matin (reçu remis sur place).

Les frais d'**hébergement** seront à la charge des participants, qui gèreront directement leurs réservations d'hôtels. Informations sur le site www.grenoble-isere.info .

Plan d'accès au Cemagref : www.grenoble.cemagref.fr.